



CHARTER JAYA 2026-2027

TRAVAILLER ENSEMBLE

SINGULARITÉ, MIXITÉ, RESPECT

QUI EST JAYA ? (Article 1 des statuts de l'association)

L'Association JAYA a pour but de participer au mieux vivre de son quartier. Pour JAYA la promotion de la diversité est primordiale. Grâce à son réseau JAYA peut proposer des activités pour développer le bien-être, la singularité et la créativité des habitants de l'arrondissement.

L'association a pour but de promouvoir des enseignants, des consultants et des artistes du quartier : ateliers de yoga, de danse, de chant, de musique, de lecture, de philosophie, d'éveil pour les enfants. JAYA est animée par la question de la mixité, elle souhaite faire découvrir au quartier des artistes, des projets solidaires, des enseignants d'ici et d'ailleurs.

POURQUOI UNE CHARTER ?

JAYA, c'est un espace commun de travail, à partager, à respecter et à faire vibrer en harmonie !

La « Charte JAYA » permet à l'association de pérenniser la cohérence de ses activités variées en demandant à chacun de s'engager concrètement à respecter des valeurs et une ligne de conduite partagée pour le bien-être de tous et le développement des activités de chacun. **S'engager via la charte c'est aussi respecter l'espace mis à disposition et entretenu par l'association JAYA.**

TRAVAILLER ENSEMBLE

JAYA, c'est la mise à disposition d'un espace privilégié. Nous sommes tous responsables de l'espace, chacun s'engage à :

- Respecter les horaires et la durée des activités proposées
- Respecter le matériel mis à disposition : tapis de yoga, coussins, chevalets, tables de massage, chaises, tasses, thermos, plaque de cuisson.
- **Merci de ne pas utiliser les instruments de musique SANS AUTORISATION écrite.**
- Respecter l'espace : ranger et aérer la salle à la fin de chaque activité
- Demander aux élèves de nettoyer le matériel prêté : tapis et briques
- Demander aux élèves de ranger le matériel prêté : coussin, couverture, tapis, sangles
- S'assurer en tant qu'enseignant du rangement ordonné du matériel
- Respecter l'hygiène des espaces communs : toilettes, vestiaires, cuisine, déposer ses chaussures à l'entrée
- Respecter les œuvres exposées



- Si votre activité nécessite un nettoyage particulier (encens, riz, aiguilles, huile) merci de le prendre en charge pour le bien-être de tous

NB : MERCI aux thérapeutes concernés d'être particulièrement attentifs aux aiguilles utilisées et à toutes les récupérer.

- NE PAS RENTRER dans les salles pendant les cours (sauf en cas de nécessité liée à la sécurité de la personne)
- **Respecter le calme du lieu**, vous n'êtes jamais seul à exercer à JAYA.

COMMUNICATION réseaux sociaux :

Afin de dynamiser votre activité et pour donner de la visibilité à la vie du centre, JAYA relaie votre communication sur le site de l'association, FACEBOOK et INSTAGRAM. La communication est réservée aux adhérents de l'association. Pour publier votre communication, nous avons besoin que vous la transmettiez clé en main (bon format des photos et texte ; document d'informations sur la communication à consulter sur le site)

Etes-vous d'accord pour que JAYA communique sur votre activité sur sa page FACEBOOK et INSTAGRAM et si besoin illustre votre activité avec une photo choisie en cohérence avec votre enseignement ?

OUI

NON

COTISATIONS : des cotisations variées pour un espace ouvert à tous, toute l'année.

Respecter la singularité de chacun, c'est aussi proposer des cotisations variées adaptées à chaque situation, tout en restant cohérent.

Des cotisations adaptées :

- Une cotisation obligatoire de base pour toute activité à Jaya qui permet d'avoir accès au matériel.
- Des adhésions qui privilégient votre fidélité et qui vous permettent de bénéficier de tarifs dégressifs et du relais de communication de JAYA
- Des espaces à participation libre sont à votre disposition, renseignez-vous sur le planning de Jaya
- Informations sur les adhésions et les tarifs sur le site de Jaya www.jayaparis.com et ci-dessous.

Adhésion obligatoire pour tous au choix :

50 euros d'adhésion pour les intervenants/enseignants/thérapeutes

200 euros = -15% (hors studio)

100 euros = -10% (hors studio)

Adhésion optionnelle :

Elèves : Adhésion associative facultative d'une valeur de 10 euros

Les tarifs du studio

Du lundi au dimanche : 15€/heure.

Nombre d'heures hebdomadaires à définir ensemble avec les responsables du lieu.

Les tarifs pour les enseignants hebdomadaires

Horaires	Petite salle	Grande salle
Lundi au vendredi 9h-18h	20€ /h	30€ /h
Lundi au vendredi 18h-22h	30€/h	40€ /h
Weekend	35€/h	45€ /h

Les tarifs pour les intervenants occasionnels

Horaires	Petite salle	Grande salle
Lundi au vendredi 9h-18h	25€ /h	35€ /h
Lundi au vendredi 18h-22h	35€ /h	45€ /h
Weekend	40€ /h	50€ /h

Forfait Semaine	Petite salle	Grande salle
½ journée en semaine (4h consécutives)	90€	140€
Journée semaine 8h consécutives (ex : 9h-17h) 9h consécutives (ex : 9h-18h)	150€ 169€	250€ 280 €
2 et 3 journées consécutives 8h consécutives (ex : 9h-17h) 9h consécutives (ex : 9h-18h)	140€ par jour 160€ par jour	200€ par jour 225€ par jour
4 journées et + 8h consécutives (ex : 9h-17h) 9h consécutives (ex : 9h-18h)	120€ par jour 135€ par jour	190€ par jour 214€ par jour
Weekend		
½ journée (4h consécutives)	110€	200€
1 journée 8h consécutives (ex : 9h-17h) 9h consécutives (ex : 9h-18h)	190€ 215€	300€ 320€
2 journées 16h/week-end 18h/week-end	300€ 320€	550€ 585€



Être cohérent :

- Pour vous garantir une cohérence des pratiques, des tarifs et jouer son rôle, JAYA se réserve un droit de regard sur les activités et les tarifs pratiqués.

PREAVIS & ANNULATIONS : équilibre, équité et pérennité de JAYA

Vous êtes enseignant hebdomadaire, vous faites vibrer Jaya toutes les semaines :

- Vous vous engagez pour une année d'enseignement de septembre à juin, Jaya vous réserve un espace et refuse d'autres activités, vous avez un préavis* de 2 mois à respecter si vous souhaitez interrompre votre engagement annuel.
- L'engagement compte 42 semaines de septembre à juin, les vacances de Noël sont offertes.
- Le loyer est lissé de septembre à juin pour une mensualité égale sur 10 mois.
- Jaya ne prend pas en compte vos absences et vous invite à vous faire remplacer sur votre créneau selon votre propre organisation.

*A noter : ce préavis peut être réduit en cas de perte d'emploi, de maladie ou d'accident de la vie.

Exemple de tarification de location :

Vous êtes enseignant régulier et louez la grande salle 1 fois par semaine de 18h30 à 19h45 soit 1h15.

Tarif de la grande salle après 18h : 40€ soit 1h15 = 50€

50 € x 42 semaines (de septembre à juin) = 2100€

2100€/10 mois = 210€/mois

❖ Avec une adhésion annuelle de 200€ et -15% : 210€ -15% = 178,5 € soit une réduction de 31,5€/mois et 315 euros sur 10 mois

❖ Avec une adhésion annuelle de 100€ et -10% : 210€ -10% = 189€ soit une réduction de 21€/mois et 210€ sur 10 mois

Vous réservez une des deux salles ou les deux salles pour un atelier ou un stage le WE :

La réservation est confirmée à réception de l'acompte dans la semaine qui suit l'accord de réservation entre les 2 parties.

La date qui fait foi est celle de la réception de l'acompte par Jaya

Réservation 1 an ou plus à l'avance :

- **Annulation avant 6 mois** de la date de l'événement : la totalité de l'acompte est remboursé
- **Annulation entre 6 et 4 mois** avant la date de l'événement : 50 % de l'acompte est remboursé



- **Annulation à moins de 4 mois** avant la date de l'événement : pas de remboursement de l'acompte

Exemple de tarification de location :

Vous êtes intervenant occasionnellement à Jaya et réservez la grande salle un week-end.

Tarif de la grande salle pour les 2 jours consécutifs de 9h à 17h (8h consécutives) = 550€

Versement de l'acompte dans la semaine : 225€

Réservation à court terme et/ou régulière

*Réservation planifiée entre 6 et 1 mois avant la date de l'événement ou/et réservation régulière (mensuelle ou bi mensuelle).

- **Annulation à 1 mois** avant la date de l'événement : 50 % de l'acompte est remboursé
- **Annulation à 15 jours** - à partir du 15ème jour - avant la date de l'événement : pas de remboursement de l'acompte

PAIEMENT et ACOMPTE

Pour les enseignants hebdomadaires, le paiement de l'adhésion annuelle doit se faire à la rentrée en septembre dans les 2 premières semaines à partir du début de l'activité pour bénéficier des remises et des autres avantages liés à cette adhésion.

Pour les nouveaux entrants, l'adhésion se fait en cours d'année.

A noter : l'adhésion est valable un an et à date.

Le paiement pour un stage doit s'effectuer via un acompte en amont du stage, au moment de la réservation et doit être versé en totalité le premier jour du stage. L'acompte représente 50% du montant de la réservation.

Pour conclure :

Cette charte a été écrite avec beaucoup d'attention, par les membres fondateurs de JAYA, par des enseignants, tous désireux de créer un espace ouvert dépourvu de toute ambiguïté. Des exceptions seront toujours considérées en fonction de l'intention qui prévaut à ce moment-là.

Espérant que cette charte sera bien comprise et nous permettra de travailler en toute fluidité, nous vous remercions de votre collaboration.

L'équipe JAYA

Signature du représentant

Signature de l'adhérent précédée de la mention « Lu et approuvé »

A faire valoir ce que de droit